

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUILLET 2019

Membres en exercice : 23

Membres présents : 14

Membres représentés : 3

Membres absents : 9

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juillet à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Catherine MIFFRE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Nathalie PIQUE, Jean TELASCO, Henri BERTRAND, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Yves ESCAPE, Jean CAMO, Yannick COSTA, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Carine CAROLA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Blaise FONS (procuration à Guy PALOFFIS), Corinne ROLLAND-MCKENZIE (procuration à Jean-Paul BILLES), Chantal CAUVY-GAUBY (procuration à Jean TELASCO)

Absents excusés : Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jacques BASSET, Anne ROIG-FAUVEAU, Jean-Marie ROGER, Julie SANZ-GUERRERO, Brice ANNARELLI.

Date de la convocation : 18/07/2019

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Pascal GARDELLE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

01/ Accord local en vue d'une reconstitution du conseil communautaire

02/ Adhésion au service en ligne « aides financières d'actions sociales » de la CAF

03/ Convention PMM/Commune – Participation Pluvial 2018

04/ Promesses de vente – acquisition parcelles rue de la Tramontane

DIA (pour information)

Questions diverses

DOSSIER 01

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Le Maire propose au conseil municipal de conclure, entre les communes membres de la communauté, un accord local fixant à 96 le nombre de sièges du conseil communautaire PMMCU, répartis, conformément aux principes énoncés du II au VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales 2019 (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Perpignan	121 875	40
Canet en Roussillon	12 069	4
Saint-Estève	11 841	3
Saint-Laurent de la Salanque	10 308	3
Cabestany	9 821	3
Rivesaltes	8 647	2
Le Soler	7 666	2
Bompas	7 198	2
Toulouges	6 732	2
Le Barcarès	5 915	2
Canohès	5 819	2
Saïilles	5 190	2
Pollestres	4 815	2
Sainte-Marie la Mer	4 746	2
Villeneuve de la Raho	3 936	2
Torreilles	3 818	2
Pézilla de la Rivière	3 587	2
Espira de l'Agly	3 445	1
Villelongue de la Salanque	3 268	1
Baho	3 205	1
Saint-Hippolyte	2 973	1
Ponteilla	2 767	1
Saint-Feliu d'Avall	2 765	1
Saint-Nazaire	2 594	1
Baixas	2 546	1
Estagel	2 028	1
Llupia	1 953	1
Peyrestortes	1 384	1
Villeneuve de la Rivière	1 282	1
Opoul Périllos	1 168	1

Cases de Pene	920	1
Tautavel	872	1
Vingrau	609	1
Montner	343	1
Cassagnes	267	1
Calce	209	1

Total des sièges répartis : 96

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer à 96 le nombre de sièges du conseil communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, répartis comme exposé précédemment :

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 02

ADHESION AU SERVICE EN LIGNE « AIDES FINANCIERES D' ACTIONS SOCIALES » DE LA CAF

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise en place par la CAF d'un nouveau service d' « Aides Financières en Actions Sociales » (AFAS) pour l'ALSH sur le site Mon Compte Partenaire qui permet notamment la saisie et la gestion en ligne des données d'activités et financières, de connaître le montants prévisionnel des droits et d'avoir accès à des statistiques comparatives.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'adhérer au nouveau service d' « Aides Financières en Actions Sociales » (AFAS) pour l'ALSH sur le site Mon Compte Partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire ;

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Mme Julie SANZ-GUERRERO arrive et prend part à la séance et aux votes.

DOSSIER 03

CONVENTION FINANCIERE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE FONDS DE CONCOURS - HYDRAULIQUE ET PLUVIAL – ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne lecture de la convention financière à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMM CU) portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune, au titre de l'année 2018, conformément à la convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux.

Il rappelle les dépenses prises en compte en 2018 au titre du pluvial par PMM CU (rue Pau Berga, avenue de la République et cami de la Serre Montèze) et le montant de la participation de la Commune (17 189,57 €) soit un tiers du montant des travaux pris en compte conformément à la

convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux validée lors du conseil de communauté du 20 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** la convention financière ci-jointe à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole CU portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours par la Commune au titre de l'année 2018, conformément à la convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019 de la Commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DOSSIER 04 **ACQUISITION PARCELLES RUE DE LA TRAMONTANE**

M. le Maire rappelle les précédents échanges concernant l'aménagement de la rue de la Tramontane, qui implique l'acquisition de terrains pour y réaliser une voie.

Il propose donc à l'assemblée d'acquérir les parcelles cadastrées suivantes au prix de 50€/m² :

- AM n°190 appartenant à M. ROGER Ménard et Mme SAUTREUIL Marie-José, demeurant 14 rue de la Tramontane à PEZILLA LA RIVIER (66370), d'une contenance de 52m²
- AM n°428 appartenant à Mme SALES Josette, demeurant 4 rue de la Tramontane à PEZILLA LA RIVIERE (66370), d'une contenance de 122m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** d'acquérir les parcelles ci-dessus mentionnées, d'une surface égale à 174 m², au prix de 50 €/m² soit HUIT-MILLE SEPT-CENTS EUROS (8 700 €) et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces acquisitions, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

DIA (information au conseil municipal)

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21 h 15.